

programmes d'appui aux opa

N°	Intitulé du programme	Justification	Objectif du programme	Aire d'exécution
01	APPUI AUX SOCIETES COOPERATIVES DANS LE CADRE DU PROGRAMME 2QC	Selon son article 4, l'une des actions principales de l'avenant est le « renforcement des capacités techniques des coopératives ».	Renforcer les capacités organisationnelles et de gestion des sociétés coopératives de la filière Café-Cacao	DR Centre-est, DR Centre, DR Sud, DR Sud-ouest, DR Ouest et DR Centre-ouest
02	PROGRAMME « TRANSPARENCE CACAO » - PROJET DE PROFESSIONNALISATION DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS DE CACAO	Dans le cadre des initiatives de la Plateforme de Partenariat Public-Privé de la filière Café-Cacao, le Conseil du Café-Cacao et la société CEMOI COTE D'IVOIRE opérant dans l'achat, la transformation et l'exportation du cacao ont signé le 8 avril 2016, un Protocole d'Accord pour le cofinancement et la mise en œuvre du volet « Professionnalisation des producteurs et de leurs organisations » du Programme Transparence Cacao initié par CEMOI.	Développer un environnement financier, technique et social à même de contribuer à l'émergence d'entrepreneurs et d'entreprises rurales capables de mettre sur le marché un cacao de qualité, respectueux de l'environnement écologique	DR Sud
03	APPUI A LA STRUCTURATION ET A L'EMERGENCE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES DE LA	La réforme de la filière anacarde a été adoptée par le Gouvernement le 22 mars 2013 en vue d'améliorer la performance de ce secteur et sa rentabilité à tous les acteurs de la chaîne de valeur. La commercialisation de la production présente des faiblesses et peu d'organisations de producteurs de la filière connaissent un fonctionnement satisfaisant.	Faire des coopératives du secteur de la noix de cajou, des entreprises bien gérées et économiquement viables	DR Nord, DR Centre, DR Centre-est, DR Ouest
04	FILIERE ANACARDE APPUI A L'ORGANISATION DES PLATEFORMES DE COMMERCIALISATION DE LA FILIERE MARAICHER, IGNAME, BANANE PLANTAIN ET MANIOC	le gouvernement, soucieux d'assurer une sécurité alimentaire à sa population a pris la décision de mener les activités visant à rendre disponible les produits alimentaires comme le riz, le manioc, l'igname, la banane plantain et les maraichers. Les productions obtenues doivent faire l'objet d'une commercialisation dans les meilleurs délais de leur caractère périssable. Les plateformes de commercialisation permettront de faire face à cette problématique de post-production.	Améliorer la coordination et la synergie des activités des divers acteurs de la chaîne de valeur pour chaque filière.	DR Centre-est, DR Centre, DR Sud, DR Sud-ouest, DR Ouest et DR Centre-Ouest, Nord